

**RAPPORT**  
**SUR LA SITUATION DES ARCHIVE**  
**1876**

**Par Ed. Sénemaud**

*Local*

Le local actuel devient de plus en plus insuffisant. Je n'ai pu recevoir cette année les versements des bureaux de la préfecture. Le versement des papiers de l'administration des ponts et chaussées a dû être également ajourné.

Le nouveau bâtiment destiné aux archives ne me paraît pas devoir être terminé de longtemps. Les travaux marchent avec une lenteur désespérante, et je ne vois pas possibilité d'arriver à un déménagement complet avant un an au moins. Il existe, il est vrai, dans la maison Bourdier, un développement de rayons d'environ sept cents mètres, pour trois pièces qui se trouvent à peu près aménagées ; mais les autres pièces sont nues, et depuis près d'un mois je n'y ai pas vu poser une tablette. J'ai déjà utilisé une pièce de la partie disponible, qui a reçu une portion de la série P.

J'ai pu faire deux déménagements partiels ; un troisième, qui comprendra partie de la série O, pourra avoir lieu au mois d'août. Mais ensuite il faudra nécessairement s'arrêter et attendre la pose de nouveaux rayons. D'autre part, il me faudra recevoir les versements des papiers administratifs, et je me trouverai, comme auparavant, toujours à l'étroit dans le local incommode que j'occupe, local dont l'étendue vient encore d'être notablement réduite par la suppression de deux pièces, qui a été opérée il y a deux mois, ce qui m'a contraint de transporter quatre mille liasses et registres au quatrième, dans un grenier où tout travail devient impossible, où rien ne garantit la conservation des papiers.

*Réintégration d'Archives Anciennes*

Depuis la session d'août 1875, le dépôt s'est accru de quelques documents provenant de la mairie d'Issancourt-Rumel et de la recette des Domaines de Mézières. M. le Maire d'Issancourt a fait remise aux archives, d'un registre aux transports, 1748-1780, in-folio, qui se trouve appartenir à la série B.

M. le Directeur des domaines, par décision du 26 juin dernier, a bien voulu autoriser M. le Receveur de Mézières à remettre à l'archiviste 7 registres et 246 pièces, papier et parchemin, qui ont été répartis dans les séries G, H et Q.

Les acquisitions de documents et d'ouvrages pour les archives, comprennent : 2 chartes sur parchemin, de Gilles de Roisin et Isabeau, sa femme, qui donnent à Jacquemin, écuyer, seigneur de Montchâlons, Château-Porcien avec ses dépendances et hommages, septembre 1265.

1 chartre, parchemin, portant dénombrement fourni par la dame de Launois, au comte de Rethel, pour sa maison de Jandun, 1341.

Les Annales d'Yvois-Carignan et de Mouzon, 1822, 1 volume in octavo.

La Géographie du département des Ardennes, 1859, 1 volume in-18.

Le Dictionnaire historique des institutions de la France, par Chéruel, 1855, 2 volume in-18.

Le tome IV (abbayes), de la première édition du Gallia, 1656, 1 volume in-folio.

J'ai reçu un volume in-folio de 136 feuillets, contenant les copies que j'ai fait faire à la bibliothèque de Reims. Ce registre reproduit l'analyse du cartulaire de l'archevêché de Reims (en ce qui concerne les Ardennes), d'après l'inventaire de Le Moine.

### *Versements de papiers*

Deux versements ont été reçus et vérifiés. Ils proviennent, le 1<sup>er</sup>, des bureaux de M. l'Agent-voyer en chef : plans d'alignement, 17 liasses.

Le deuxième, de la trésorerie générale : 1,673 rôles et états, et 209 journaux à souches, année 1872-1873, formant 56 liasses.

J'ai déjà dit que le manque d'emplacement ne m'avait pas permis de recevoir les versements des ponts et chaussées et des bureaux de la préfecture.

### *Classement*

L'archiviste et l'employé auxiliaire des archives ont accompli divers travaux de dépouillement, de classement de papiers et de rédaction d'inventaires, dans le cours de la présente année. En voici l'énumération pour chaque série.

#### 1° Archives anciennes

Série G : Eglises et fabriques, bénéfiques, chapelles, etc. : 72 articles, depuis G 206, jusqu'à G 277.

Archives communales de Château-Porcien, série DD à II : 49 articles.

#### 2° Archives administratives

Le fonds dit du contentieux, dont le dépouillement avait été commencé l'année dernière, avait déjà produit 40 liasses qui ont été distribuées dans différentes séries. Ce travail long et minutieux, continué par l'employé auxiliaire, et terminé depuis l'hiver dernier, a fourni, après un scrupuleux triage, 468 liasses qui ont été classées ainsi qu'il suit :

Série M.....	3 liasses
Série O.....	429 liasses
Série P.....	12 liasses
Série Q.....	2 liasses

Série R.....	5 liasses
Série S.....	10 liasses
Série T.....	2 liasses
Série U.....	1 liasse
Série V.....	2 liasses
Série X.....	1 liasse
Série Y.....	1 liasse
	-----
	Total..... 468 liasses

Le triage des pièces a donné 25 fortes liasses de papiers inutiles et à supprimer.

Série L : Les registres ont été estampillés.

Série Q : 300 registres sont estampillés. L'opération sera continuée.

Série N : Comptabilité départementale (1816-1868), 30 liasses.

Bâtiments départementaux, mobilier départemental, 32 liasses.

Série O : Le travail de révision des papiers de l'administration communale, commencé en mars dernier, a produit jusqu'à ce jour, pour 168 portefeuilles contenant divers titres amalgamés de 148 communes, depuis Acy jusqu'à Dricourt, le chiffre de 310 liasses, qui ont formé un grand nombre de dossiers, lesquels sont actuellement classés par communes sous les rubriques : agents salariés, biens communaux, travaux communaux, aliénations, acquisitions, dons et legs.

### *Inventaire*

Les documents inventoriés depuis la session du mois d'août 1875, appartiennent aux fonds constituant la série G. Ils forment les articles cotés 206 à 277, et concernent les églises paroissiales et leurs fabriques, les bénéfices, chapelles et aumôneries.

Six feuilles de la série G, les feuilles 6 à 11, imprimées cette année, composent une nouvelle livraison, la 11<sup>e</sup>, qui comprend les articles G 83 à G 234, se rapportant à la collégiale de Molhain, aux églises paroissiales et à leurs fabriques, depuis Aiglemont jusqu'à Rethel.

### *Archives des sous-préfectures – Bibliothèques administratives*

Les archives des sous-préfectures sont à peu près toujours dans le même état. Je n'ai point à signaler d'amélioration sensible dans leur classement.

Rethel : Une partie des archives se trouvait déposée à la prison au moment de la guerre. Après un triage, les pièces jugées inutiles ont été vendues. Les autres, reconnues bonnes à conserver, ont été réintégrées dans les greniers de l'hôtel de la sous-préfecture, où elles sont restées dans

la plus grande confusion, les employés, a déclaré M. le Sous-Préfet, n'ayant pas de temps à donner à un triage suivi.

Rocroi : Après l'évacuation de l'hôtel de la sous-préfecture par les Allemands, les employés des bureaux ont remis le dépôt des archives dans l'état matériel où il se trouvait avant la guerre. Le classement des papiers, fait en diverses fois, et à des intervalles éloignés, n'est pas uniforme et ne répond en aucune façon aux instructions sur la matière. Les recherches toutefois y seraient faciles, assure M. le Sous-Préfet, sauf pour les rôles et journaux à souches, qui n'ont pu trouver place dans le local affecté aux archives, et ont dû être placés sur les planchers des greniers.

Sedan : Les archives de la sous-préfecture, transportées l'année dernière dans les nouveaux bâtiments, ont reçu un commencement de classement. L'opération, confiée aux employés des bureaux, demandera beaucoup de temps.

Vouziers : Les archives n'ont pas souffert de l'occupation. Mais le défaut de local a, jusqu'à présent, malgré une vente de papiers inutiles, empêché leur installation, et elles sont restées dans la même situation, c'est-à-dire dans un état déplorable. Le local occupé jusqu'à ce jour par les agents-voyers, prochainement disponible, sera affecté au dépôt dont les papiers recevront le classement prescrit par les instructions.

Le service des bibliothèques administratives fonctionne avec régularité. Les bibliothèques des sous-préfectures disposent chaque année d'une somme de 100 francs pour l'entretien et l'accroissement du dépôt. La bibliothèque de la préfecture, en outre des envois du Gouvernement, des échanges avec les départements, et des abonnements, a reçu un certain nombre d'ouvrages nouveaux dont voici le catalogue :

- 1° Guide pour l'application de la loi du 19 mai 1874, in-18°, 3 exemplaires.
- 2° Almanach national de 1875, in octavio.
- 3° Des divers systèmes de péréquation, etc., par Dieu, 1 volume in-octavio.
- 4° Traité du recrutement militaire, par le baron de Sainte-Suzanne, 1 volume in-octavio.
- 5° Nouveau code de l'instruction primaire par Pichard, in-18°, 2 exemplaires.
- 6° Voirie vicinale, par Guillaume, 1 volume in-18°
- 7° Dictionnaire général de la police administrative, 2 volumes, in-octavio.
- 8° Dictionnaire allemand-français, 1 volume, in-octavio.
- 9° Dictionnaire du timbre des quittances, 1 volume, in-octavio.
- 10° Droit administratif, par Cabantous, 1 volume, in-octavio.
- 11° Traité de droit administratif, par Dufour, 8 volumes, in-octavio.
- 12° Administration départementale et communale, 1 volume in quarto.
- 13° Les codes français, par Tripier, 1 volume in-octavio.

### *Archives communales et hospitalières*

La rédaction des inventaires d'archives communales antérieures à 1790, marche toujours avec lenteur. J'ai reçu dans le courant de l'année, 12 inventaires, dont 4 négatifs. Les autres, à une exception près, sont généralement étudiés et rédigés avec soin.

J'ai terminé l'inventaire de Château-Porcien, dont les archives sont déposées à la préfecture. Ce travail, dont copie a été adressée au ministère, comprend 49 articles pour les séries DD à II.

25 inventaires ont été revus et rectifiés, 16 ont été adressés au ministère, les 29 juin et 7 juillet. Les 9 inventaires qui restent, et dont je fais tirer les doubles, seront envoyés vers la fin de ce mois.

Les archives hospitalières de Château-Porcien, antérieures à 1790, sont déposées depuis quelques mois à la préfecture. J'en ai commencé le classement. L'inventaire, dont je me suis chargé, pourra être produit à la fin de l'année.

J'aurai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous remettre prochainement un rapport spécial sur l'inspection des archives communales et hospitalières.

### *Recherches et expéditions*

Les demandes de recherches faites par les particuliers, par les administrations, et les communications avec déplacement, sont au nombre de 146, dont 36 pour les Archives antérieures à 1790, séries A, B, E, G, et H.

Le produit des expéditions est de 27 francs 75 centimes pour 37 rôles.

### *Crédits demandés pour 1877*

Je demanderai, Monsieur le Préfet, le maintien des crédits votés précédemment, et qui se répartissent ainsi :

Article 1 <sup>er</sup> – Appointements du conservateur des archives.....	3 600
Appointements de l'employé auxiliaire.....	1 500
Article 2 – Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons, et établissement de tablettes, reliures.....	400
Article 3 – Recherche et transport à la préfecture des papiers des greffes des tribunaux et des recettes des domaines de cantons.....	120
Article 4 – Acquisition et copie de documents intéressant les archives.....	200
Article 5 – Publication de l'inventaire-sommaire.....	250
Article 6 – Inspection des archives communales.....	500
Article 7 – Primes d'encouragement aux secrétaires des mairies pour la rédaction des inventaires des archives communales antérieures à 1790.....	250

Article 8 – Chauffage des bureaux de l’archiviste.....100

Article 9 – Gages d’un homme de peine.....100

Le déménagement des archives, déjà commencé, continuera l’année prochaine, si l’avancement des travaux le permet. Cette opération, qui exige du temps et beaucoup de soins, nécessitera une dépense que j’estime à 500 francs, au maximum. Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien faire inscrire ce crédit au budget des Archives et de le soumettre à l’approbation du Conseil général. Cette dépense, du reste, j’ai hâte de vous en informer, sera couverte, et au-delà, par le produit de la vente des vieux papiers que nous aurons à faire dans le courant de l’année prochaine.

Je terminerai ce rapport, Monsieur le Préfet, en recommandant à votre bienveillance et à celle du Conseil général, l’employé auxiliaire, M. Kèwe, dont la collaboration m’est toujours d’un grand secours pour la mise en ordre et le classement des archives administrative.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

**L’Archiviste départemental,**

**Ed. Sénemaud**